

[Rencontre]

Dans un Ministère de la Culture et de la Communication plus calme qu'à l'accoutumée, Franck Riester nous a reçus pour un long entretien exclusif. Alors que le cinéma et l'audiovisuel traversent l'une des plus graves crises de leur histoire, il fait le point sur tous les grands sujets qui animent le secteur et la culture en général.

■ LAURENT COTILLON ET SARAH DROUHAUD

FRANCK RIESTER

« NOUS ALLONS RÉARMER FINANCIÈREMENT LE CNC »

► **Alors que devrait se dérouler le Festival de Cannes, le cinéma est à l'arrêt. Avez-vous plus de visibilité quant à un scénario et les conditions de réouverture des salles ?**

Je suis d'abord content que le Festival de Cannes ait maintenu son marché, car je sais à quel point il est important pour les films d'auteur. Et Thierry Frémaux, Pierre Lescuré et leurs équipes ont beaucoup œuvré pour qu'il puisse se tenir en numérique. La mise à l'honneur d'une sélection de films a également beaucoup de sens, je trouve. Concernant les salles, nous travaillons avec tous les représentants de la filière. Nous connaissons les contraintes de l'exploitation. Il faut d'abord mettre en place des normes sanitaires pour pouvoir rouvrir. Un guide pratique est en cours de finalisation, issu du travail entre les organisations syndicales et les représentants professionnels, qui sera examiné par le Gouvernement. Il faut aussi prendre en compte la nécessité d'une ouverture globale des salles, sur tout le territoire, afin de permettre notamment d'amortir les coûts de distribution dans toute la France et que le pays, à terme, ne soit à plusieurs vitesses en ce qui concerne les sorties de films. Enfin, il y a le délai entre la décision de rouvrir et la capacité opérationnelle des salles à ouvrir, qui est estimé par les professionnels. Soit environ quatre semaines. Au niveau gouvernemental, nous avons rendez-vous toutes les trois semaines pour faire le point sur l'évolution de l'épidémie, et voir s'il est possible d'aller plus loin ou pas dans le déconfinement. L'objectif est de voir si fin mai-début juin, lors du prochain point, nous pourrions annoncer une ouverture début juillet. C'est ce sur quoi nous travaillons. Si les conditions épidémiologiques le permettent, nous serons prêts pour le faire. Les salles auront les guides sanitaires pour rouvrir, il y aura bien le délai de quatre semaines. Reste le point le plus sensible,

celui de l'ouverture dans toute la France en même temps. Il y a des zones rouges et des zones vertes. Est-ce que le principe sera de pouvoir aller un peu plus vite dans les territoires sur lesquels le virus circule le moins, et prendre un peu plus de temps là où il circule plus activement ? Je milite pour une ouverture partout en France, quelle que soit la couleur de la zone, dans le respect des règles sanitaires. On verra ce qu'il sera possible de faire ou pas.

► **Ce guide a-t-il été conçu uniquement sur des critères sanitaires, ou prend-il en compte, tant que faire se peut, l'économie de la salle ? Car la question de la rentabilité se pose dans nombre de salles, si leur capacité devait être diminuée.**

Nous sommes toujours à l'écoute de ce qui est dit. Mais pour éditer un tel guide pratique, ne rentrent pas en compte des considérations économiques. C'est toute la difficulté d'ailleurs. Et nous sommes bien conscients des problèmes que cela engendrerait dans les salles dont la jauge ne serait pas suffisamment importante pour pouvoir amortir le coût d'ouverture. Mais nous ne pouvons pas prendre de risque avec la santé et la circulation du virus. Il y a bien sûr la question de la distanciation physique, des masques, du lavage des mains, des gestes barrières, ou du flux des spectateurs, sur lequel les salles ont toutefois la chance d'avoir une meilleure régulation qu'un certain nombre de lieux ou de manifestations en plein air. Mais on ne peut transiger avec les critères de sécurité, qui doivent s'adapter aux spécificités de chaque métier. Nous le voyons bien à propos des tournages, sur lesquels nous travaillons. Il faudra peut-être

tenir compte des contraintes sanitaires dans l'écriture, réfléchir à l'activité des acteurs et des comédiens, et aux adaptations à prévoir sur les plateaux. L'accompagnement très important de la salle et plus largement du secteur avec le Prêt garanti par l'État, le fonds de solidarité, les mobilisations des moyens du CNC, l'accès à l'activité partielle, ont permis d'amortir le plus possible le coût de la crise. Mais nous sommes bien conscients qu'à la reprise, il y aura des difficultés. C'est pour cela que nous allons continuer l'accompagnement.

► **Justement, qu'en est-il du plan de relance de la culture ?**

Nous sommes dans un moment où tout le pays est touché, l'économie est frappée de plein fouet, et la culture en particulier. Pourtant, nous avons constaté pendant le confinement que les gens ont eu besoin pour tenir de cinéma, de séries, de musique, de littérature... Je suis certain – on l'a vu dans d'autres lieux, dans d'autres temps – que pour rebondir, nous aurons tout particulièrement besoin de culture. C'est ce qui donne quand même un espoir. C'est particulièrement vrai en France. Cela fait partie de notre identité. Et pour cela, il faut accompagner le rebond. C'est essentiel à la fois psychologiquement, personnellement et collectivement pour nos compatriotes, mais aussi économiquement.

Concernant la relance, outre les mesures d'urgence que je viens d'évoquer, j'ai transmis des propositions au Président de la République, qui a déjà fait plusieurs annonces fortes : l'année blanche pour les intermittents – avec la prolongation des droits jusqu'au 31 août 2021 et des dates anniversaires –, le fonds pour les tournages permettant de garantir les producteurs en cas de sinistre Covid, les 105 M€ de dotation supplémentaire à l'Ifcic, la banque des industries culturelles



“ Nous avons besoin de construire (avec les plateformes) une relation gagnante-gagnante mais exigeante. ”

les directives européennes : c'était déjà très important, et ça l'est encore plus. C'est aussi une question de souveraineté. Deuxièmement, la nécessité de préparer la télévision linéaire gratuite du futur : ce sont toutes les dispositions préparant l'ultra haute définition. Si elle ne progresse pas en qualité d'image, de son, ne suit pas l'évolution des technologies, elle sera dépassée à l'avenir, et on ne peut pas se le permettre. Troisièmement, la nécessité de protéger les publics et les créateurs. À travers tout ce qui touche à la régulation : fusion du CSA et de la Hadopi pour créer l'Arcom, en la dotant de pouvoirs nouveaux et lui permettant d'être plus forte, tant sur la communication audiovisuelle que numérique. Pour lutter contre le fléau qu'est le piratage, par exemple, qui continue de toucher de plein fouet la création en général, il faut doter le régulateur de moyens nouveaux : dresser la liste noire des sites pirates, lutter contre les sites miroirs, contre le visionnage en direct des contenus sportifs piratés, problématique par exemple pour Canal+ et donc une partie du modèle de financement du cinéma. C'est aussi la nécessité de favoriser les outils de reconnaissance de contenus. En bref, tout cet arsenal pour lutter contre ceux qui font de l'argent sur le dos des créateurs. Et c'est aussi la protection des publics, contre l'accès des mineurs aux contenus pornographiques, les violences, la désinformation... Tout cela reste plus que jamais d'actualité, et il y a là matière à muscler notre régulation.

Ensuite, il y a la modernisation de l'audiovisuel public, pour réaffirmer ses missions, et le doter des moyens pour s'adapter à l'évolution des usages et à la révolution numérique. Tous les groupes privés et publics en Europe s'organisent aujourd'hui en plurimédia, pour répondre aux spécificités de la diversité de la demande. Nous voulons satisfaire tous ces objectifs le plus rapidement possible, mais nous devons faire avec un agenda parlementaire qui est forcément perturbé.

► Où en sont les décrets sur les jours interdits et la publicité pour les secteurs interdits ?

Celui sur les jours interdits est au Conseil d'État, et devrait donc bientôt pouvoir être publié, sur la base de ce que vous savez : supprimant les jours interdits pour la télévision gratuite, en maintenant simplement le samedi soir un encadrement au bénéfice des films d'auteur et des œuvres coproduites par les chaînes. Nous avons constaté d'ailleurs l'envie de cinéma pendant le confinement, et c'est très bien de l'accompagner et de permettre une meilleure diffusion des films. Concernant le décret sur la publicité, nous examinons les remarques formulées par le CSA. Nous transmettrons ensuite un projet de décret au Conseil d'État. Mais il est nécessaire d'accorder, avec quelques garde-fous, la possibilité aux chaînes de télévision de faire de la publicité segmentée, pour bénéficier des mêmes outils que les acteurs de l'internet et optimiser leur volume horaire en termes de chiffre d'affaires. Sans avoir plus de publicité en volume, d'une part, et en sachant qu'il reste des problèmes à régler, notamment la gestion des données personnelles, sur laquelle nous travaillons en parallèle. Nous introduirons aussi plus de souplesse dans l'utilisation des écrans, mais maintiendrons fermé l'accès à la publicité pour la grande distribution, car nous considérons que cela aurait un impact trop lourd sur la PQR et la radio. Nous autoriserons aussi la publicité pour le cinéma. Je sais que c'est un sujet sensible mais, particulièrement dans cette période, il faut recréer l'envie chez les

“ Je milite pour une ouverture des salles partout en France, quelle que soit la couleur de la zone, dans le respect des règles sanitaires. ”

et du cinéma, pour accompagner les entreprises... Ainsi que les exonérations de cotisations sociales et la prolongation de l'accès à l'activité partielle. Muriel Pénicaud travaille sur ce qui sera possible à partir de juin. Il y aura peut-être une participation des entreprises au financement du dispositif. Se posera également la question du refinancement du CNC, puisque ses ressources vont baisser – notamment celles de la TSA et de la TST... Nous chiffrons actuellement les besoins, mais nous allons réarmer financièrement le CNC. Viendront ensuite les mesures sur la production qui contribueront à défendre l'exception culturelle. Les plateformes ont pris beaucoup de parts de marchés, elles sont très présentes. Cela offre un service à nos compatriotes important. Mais il faut qu'elles participent au modèle français de financement de la création et de sa diversité. C'est ce qui figure dans le projet de loi audiovisuel. J'ai proposé au Président, qui l'a annoncé, de transposer les directives SMA et Droit d'auteur avant la fin de l'année.

► Le format – reprise du projet de loi ou non – de cette transposition est-il déjà tranché ?

Non, et ce sera fixé prochainement. Mais nous n'excluons pas le recours à des ordonnances, car il est nécessaire d'aller vite. Et nous allons commencer nous-mêmes directement à accompagner la négociation, dans laquelle je suis très mobilisé, ainsi que le CNC et la DGMIC, entre les différents acteurs du secteur et les plateformes, car, par rapport au calendrier initial envisagé sur un temps long, nous devons accélérer. Sans l'implication du ministère, cela sera compliqué, je pense. Mais Netflix manifeste la volonté

de travailler en bonne intelligence avec nous. Et ce sera pareil avec Disney j'imagine. Le public français aime sa production cinématographique et audiovisuelle et a envie de la retrouver sur ces plateformes. Nous avons donc besoin de construire une relation gagnante-gagnante mais exigeante : sur le montant de l'investissement, sur la diversité de la production, sur le respect du droit d'auteur à la française.

► Et sur l'exposition des œuvres ?

Et sur l'exposition bien sûr. C'est d'ailleurs tout le travail que nous menons à l'échelle européenne, à travers la nécessité d'exposer 30% de films français et européens sur les plateformes. Pour que ce quota ait un sens, il faut aussi, en particulier pour les grands catalogues, qu'il y ait des modalités appropriées de "mise en avant" des programmes ; c'est bien prévu par la directive SMA.

► Comptez-vous conserver le volet régulation, avec notamment la transformation du CSA en Arcom ? Et comptez-vous maintenir celui consacré à l'audiovisuel public, dont on dit qu'il pourrait être abandonné ?

Les objectifs qui ont conduit à la préparation de cette loi sont plus que jamais d'actualité. Premièrement, la défense de l'exception culturelle, avec la nécessité de transposer

“ Je souhaite vivement que dans l’avenir, ce soient très majoritairement des œuvres françaises et européennes qui soient sur les antennes de France Télévisions. ”

■ Français d’aller au cinéma, et de les informer par tous les moyens de l’actualité. La publicité télévisée est un vrai et grand moyen de le faire. Cela permet aussi de réinjecter de l’argent dans les chaînes qui, ensuite, abonderont le compte de soutien du CNC. C’est un cercle vertueux. Cela reste encore à finaliser, mais nous avons demandé à ce qu’il existe des garanties et des dispositifs spécifiques afin de faciliter la publicité pour les productions et les distributeurs dont les moyens sont limités.

► Avec une phase de test ?

Exactement. C’est une expérimentation. Mais il faut se donner le temps pour voir quels en sont les résultats.

► Le monde de la communication propose un crédit d’impôt pour les investissements publicitaires, qui pourrait donc intéresser les distributeurs, et permettre de relancer les revenus des chaînes, dont la baisse aura de fortes répercussions sur les investissements dans la création. Quelle est votre position ?

Nous sommes en train de regarder avec les équipes de Bruno Le Maire tous les dispositifs de relance dans tous les secteurs de la culture. Celui-ci a des vertus – même s’il peut coûter très cher – mais il en existe d’autres eux aussi vertueux que nous étudions. Tout le monde attend de la visibilité sur les moyens mis à disposition, et des engagements. Mais cela ne fait que deux mois que le confinement a commencé. Nous avons fait beaucoup au cours de cette période, pour assurer la résilience de l’économie, y compris l’économie de la culture et du patrimoine. Il y aura ensuite la relance et le temps long. Nous sommes conscients des problèmes, il faut nous laisser un tout petit peu de temps. Néanmoins, le ministre de l’Économie a annoncé que la partie relance serait plutôt à la rentrée. Ce qui est important, c’est de limiter les effets d’aubaine pour les comptes publics, et de trouver quels investissements publics auront les effets de levier les plus importants sur la croissance et la création de richesse.

► Les discussions avec les plateformes pourraient-elles aboutir à une révision de la chronologie des médias ?

Il faudra nécessairement réfléchir à l’évolution de cette chronologie des médias, pour tenir compte de l’importance de l’investissement dans la création, et du modèle éditorial. Lorsque le premier est élevé, et que le second est complet, il est normal d’avoir une chronologie adaptée et préférentielle. Je pense à Canal+ en disant cela. Mais pour autant, nous comprenons bien la nécessité de faire évoluer la chronologie pour tenir compte de ce qui va être demandé de façon très forte aux plateformes. Il faut qu’elle garde sa force, mais aussi sa justice. C’est ce que nous allons essayer de bâtir avec les professionnels.

► Pouvez-vous nous dire si les signaux de France 4 et France Ô s’éteindront le 9 août, comme prévu initialement ?

Avec cette crise, le Président de la République nous a demandé d’examiner toutes les réformes pour voir si certaines devaient être changées ou pas. Concernant ce point spécifique, j’ai interrogé Delphine Ernotte sur ce que pourrait être, d’une part, le pacte jeunesse et animation, dans le cas où la décision d’arrêter le signal de France 4 serait prise. Et d’autre part, quelle pourrait être sa grille des

programmes si la chaîne n’était pas éteinte ? Elle m’en a donné les grandes lignes, et il y a actuellement des discussions entre les équipes du ministère et ses services. Ce qui est certain, c’est que nous avons vu pendant le confinement que France Télévisions avait su adapter ses programmes pour tenir compte de la crise et permettre notamment toute cette programmation éducative, dans le cadre du projet “Nation apprenante” de l’Éducation nationale. Et ainsi de répondre à ma demande de diffuser davantage de culture et d’éducation sur les antennes.

Dans le projet de loi, j’insiste beaucoup sur la réaffirmation des missions de service public de l’audiovisuel public, dont je suis convaincu. Par exemple, concernant le cinéma et la fiction, je souhaite vivement que dans l’avenir, ce soient très très majoritairement des œuvres françaises et européennes qui soient sur les antennes de France Télévisions. Il faut marquer davantage les couleurs de mission de service public de l’audiovisuel public. Il y a une forte attente du public sur l’éducation et les programmes jeunesse, ainsi qu’une forte attente de la filière animation, qui ne doit pas être pénalisée. Si France 4 ferme, comment les contenus dédiés à la jeunesse peuvent-ils être disponibles et renforcés sur d’autres antennes ? Pour les outre-mer, nous avons pu le garantir, avec le déploiement du pacte de visibilité et le lancement de la plateforme dédiée prévue désormais au 1^{er} juin. C’est cet équilibre qu’il nous faut regarder, ainsi que la dimension budgétaire. Que la dimension éducative et culturelle soit renforcée, c’est au cœur de la loi Audiovisuel. Cela doit-il se traduire par le maintien de France 4 et France Ô aussi ? C’est ce sur quoi nous travaillons.

► Vous avez évoqué le piratage. Envisagez-vous, dans le contexte actuel, de renforcer également les sanctions vis-à-vis des consommateurs, c’est-à-dire d’agir davantage sur la demande ?

C’est le cœur du travail de pédagogie, avec une éventuelle sanction à la clé, de l’Hadopi. Mais elle ne touche que 10 à 15% du piratage, soit le téléchargement pair à pair. L’immense majorité du piratage consiste en du streaming et du téléchargement direct, pour lesquels la Hadopi n’a pas de réponse technique. Il existe deux leviers. La pédagogie, d’une part : convaincre nos compatriotes d’aller sur les sites légaux, ce qui passe par la montée en charge de l’offre légale. L’accord entre France Télévisions et le Bloc pour diffuser en télévision de rattrapage les films de la Quinzaine des réalisateurs, en fait partie. D’autre part, ce sont les sanctions à l’égard des sites contrefaisants, et des internautes qui auraient un recours massif à ces pratiques – la contrefaçon – et qui, de ce fait, sont attaquables. Certains, dans la profession, ont en tête la fameuse transaction pénale. Je le redis : c’est une erreur de se focaliser sur elle. Ceux qui militent en sa faveur pensent qu’on va pouvoir donner des amendes à l’ensemble des internautes qui se livrent à ces pratiques. Mais c’est faux. Cette transaction ne peut toucher que 10% du piratage, et c’est aujourd’hui en contra-

diction avec l’esprit même de ce qu’est la réponse graduée. Celle-ci est avant tout de la pédagogie. Il faut expliquer aux gens qu’il faut faire les choses différemment, et que sinon, il y aura une sanction, qui peut être assez forte. Je travaille avec la Garde des Sceaux pour que celles-ci soient plus nombreuses et plus dures, pour dissuader de télécharger des contenus piratés. Nous n’avons jamais construit la réponse graduée comme un système répressif. C’est un système pédagogique et dissuasif. La transaction pénale serait en plus d’un point de vue opérationnel et technique très difficile à mettre en œuvre. Et enverrait un mauvais signal à nos compatriotes, que nous souhaitons orienter vers les sites légaux. Nous sommes convaincus que c’est en luttant contre ceux qui font de l’argent avec le piratage que sera réglée la question. Avoir un dispositif d’interdiction de diffusion des sites par référé, pour lutter contre le piratage de la diffusion en direct des événements sportifs, ça, c’est utile et efficace. Nous travaillons par ailleurs à des campagnes de communication pour sensibiliser le public, sur l’éducation à l’image... Cette transaction pénale est un miroir aux alouettes.

“ Nous autoriserons aussi la publicité pour le cinéma. (...) Il faut recréer l’envie chez les Français d’aller au cinéma, et les informer par tous les moyens de l’actualité. La publicité télévisée est un vrai et grand moyen de le faire. ”

► Vous évoquez les mesures d’accompagnement des entreprises. Outre qu’elles demandent la prolongation de ces mesures, les Industries techniques du cinéma et de l’audiovisuel, via la Ficam, ont alerté le Gouvernement sur la difficulté d’obtenir auprès d’un certain nombre de banques un PGE, à l’instar d’Ymagis, qui est dans une situation critique. Votre réaction ?

Ymagis est une entreprise suivie par les services de Bercy depuis plusieurs mois du fait de ses difficultés économiques. L’important pour nous est de veiller à la poursuite des activités sous la forme la plus adaptée. Le dispositif du prêt garanti par l’État (PGE) est ouvert à l’ensemble des entreprises du secteur culturel. Malheureusement, toutes ne peuvent en bénéficier, car elles présentent souvent un profil trop risqué, pour des banques qui ne connaissent pas toujours bien leur fonctionnement.

C’est la raison pour laquelle nous avons décidé de renforcer de manière massive la capacité de prêt de l’Ifcic, la banque des industries culturelles et du cinéma. Elle connaît parfaitement les entreprises du secteur, leurs richesses, les difficultés et leurs spécificités, et pourra donc les accompagner aux mieux, et avec des dispositifs adaptés, dans la période actuelle. ❖

“ En matière de lutte contre le piratage, la transaction pénale est un miroir aux alouettes. ”